Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Québec

Demande de vérification de la distance

Transmettre à l'adresse transport@csmb.qc.ca

Identification de l'élève

Nom de l'école: _____ Numéro de fiche: _____
Nom de famille: _____
Prénom(s): _____

Identification des parents

Parent 1 :	Parent 2 :
Tuteur : s'il y a lieu	

Identification du parent faisant la demande_____ **Courriel:**

Adresse principale

Téléphone à la maison	Téléphone au travail (1)	Téléphone au travail (2)

Calcul de la distance

SELON VOUS: Quelle est la distance séparant le domicile de l'élève et l'école? _____ ☐Pieds ☐Milles ☐Mètres ☐Km

Cette distance a été évaluée en utilisant: **Cochez:** ☐L'odomètre d'une voiture ☐ Google map ☐Autre:_____

Signature du parent: _____ **Date:** Jour Mois Année

Politique de transport scolaire et admissibilité

La politique du Centre de services scolaire stipule que le droit au transport est accordé aux élèves de maternelle qui demeurent à plus de 0,8 km de l'école de quartier. Cette distance est de 1,6 km pour les élèves du primaire et de 2,6 km pour les élèves du secondaire.

La distance requise pour le droit au transport est calculée en mesurant le trajet le plus court entre le lieu de résidence reconnu de l'élève et l'école en utilisant les rues et passages piétonniers jugés sécuritaires par le CSSMB.

Une vérification sur la route peut être effectuée après analyse par le transport scolaire si la distance de marche est inferieure à 50 mètres de la limite reconnue par le CSSMB notamment à l'aide de l'outil de gestion du transport scolaire du CSSMB.

Réservé au service de transport scolaire

La distance séparant le domicile reconnu de l'élève et l'école est de_____ mètres.

Cette distance a été évaluée en utilisant: ___ Géobus ___ Podomètre

Remarques particuliaires:

Vérification faite par:

☐Refusée ☐Acceptée

Date: Jour Mois Année

N'oubliez pas de transmettre une copie du **formulaire au service du transport scolaire au transport@csmb.qc.ca** Les réponses seront envoyées par courriel.